



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2005 - 003

Le 5 janvier 2005

### Exigences de marge pour les transactions appariées

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) vous informe de sa mise à jour des exigences de marge pour les transactions appariées (plus communément appelées «spreads») pour chacun des contrats à terme actuellement compensés. Les exigences de marge actuelles et nouvelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Symbole des contrats</b>	<b>Marges actuelles requis sur transactions appariées</b>	<b>Nouvelles* marges requises sur transactions appariées</b>
BAX	128 \$	107 \$
CGB	200 \$	200 \$
CGZ	200 \$	200 \$
FNT	5 \$	5 \$
ONX	132\$	132 \$
SXA	100 \$	100 \$
SXB	100 \$	100 \$
SXF	350 \$	350 \$
SXH	100 \$	100 \$
SXY	100 \$	100 \$

\* Veuillez prendre note que les nouveaux taux prendront effet lors du traitement des transactions du lundi 10 janvier 2005.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Samira Mensah, Gestion des risques, au (514) 871-4949 poste 476.

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télé. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télé. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)